

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PERMANENT MISSION OF ALGERIA  
TO THE UNITED NATIONS  
-----NEW YORK



البعثة الجزائرية الدائمة لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

MPANY/No /SA/06

La Mission Permanente d'Algérie auprès des Nations Unies à New York présente ses compliments au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement algérien a décidé de présenter sa candidature aux premières élections du Conseil des droits de l'homme, prévues le 09 mai 2006.

Attachant une très grande importance à la promotion et à la protection des droits de l'homme, l'Algérie est convaincue de la contribution positive et constructive qu'elle apportera au Conseil des droits de l'homme en privilégiant le dialogue et la coopération.

Guidée par sa propre histoire, l'Algérie a toujours inscrit parmi les priorités de la promotion des droits de l'homme, celui des peuples à disposer d'eux-mêmes et y a apporté une contribution résolue.

Au plan interne, elle s'est attelée, dès son indépendance, à mettre en place des institutions propres à assurer à ses citoyens l'exercice de leurs droits fondamentaux en matière d'éducation, de santé, de protection sociale, du travail, d'accès à l'eau potable, à l'énergie, au logement et à la terre. Cela lui a permis de réaliser des progrès sociaux considérables, de réduire notablement la pauvreté et faire fléchir très sensiblement le taux d'analphabétisme.

Le renforcement du processus démocratique et les réformes engagées à la fin des années 80 ont ouvert la voie notamment au pluralisme politique dans les institutions élues. La société civile est remarquable par son dynamisme et la presse se distingue par sa variété, sa richesse et la liberté de son ton.

Soucieuse de l'indissociabilité, de l'interdépendance et de l'universalité des droits de l'homme, l'Algérie manifeste un intérêt majeur aux droits de solidarité dits de troisième génération, que sont le droit au développement et le droit à l'environnement.

Consciente du rôle fondamental de la femme dans la construction d'une société de progrès résolument engagée dans la modernité, l'Algérie, lui a garanti, par sa Constitution et à travers sa législation, sa pleine participation à la vie économique, sociale et politique, sans distinction par rapport à l'homme. Elle s'emploie activement à la consolidation et à la promotion des droits de la femme et enregistre des progrès constants dans l'émancipation de sa société.

L'Algérie est convaincue que la construction d'un Etat de droit et la promotion de la culture des droits de l'homme sont des éléments clés pour sa stabilité et sa prospérité. Le Gouvernement a procédé à la réforme du secteur de la justice en le mettant progressivement en conformité avec les normes internationales; il a introduit dans le système éducatif des cours obligatoires sur les droits de l'homme et encourage au sein de la société la propagation de la culture des droits de l'homme. Cette culture est renforcée par la mise en place d'une institution nationale indépendante de promotion et de protection des droits de l'homme, en l'occurrence la Commission nationale des droits de l'homme.

Son adhésion à l'ensemble des instruments juridiques internationaux en matière des droits de l'homme lui a permis de poursuivre graduellement la mise à niveau de sa législation nationale par rapport aux standards internationaux.

L'Algérie n'a pas manqué d'honorer ses engagements au titre des traités qu'elle a ratifiés et de manifester son ouverture sur l'extérieur en présentant régulièrement ses rapports périodiques au titre des conventions ratifiées et en recevant à chaque fois qu'elles en ont exprimé la demande, les Organisations Non Gouvernementales.

Par ailleurs, la présence d'experts algériens, élus au sein des organes de surveillance des traités relatifs aux droits de l'homme, constitue une reconnaissance de l'action de l'Algérie dans la diplomatie humanitaire.

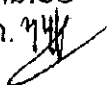
La réforme des Nations Unies en matière des droits de l'homme représente certainement une opportunité pour surmonter le passif de la pratique antérieure de la politisation, de la sélectivité, de la politique des deux poids et deux mesures en matière de droits de l'homme. Convaincue

que c'est à travers le dialogue et la coopération que pourra progresser la situation des droits de l'homme dans le monde, profondément attachée aux valeurs et principes universels qui constituent le fondement de la Charte des Nations Unies et par respect au multilatéralisme, l'Algérie a déployé des efforts soutenus durant la phase de négociations pour que se dégage le plus large consensus pour l'établissement du Conseil des droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous disposons d'un organe subsidiaire à l'Assemblée générale, organe le plus représentatif dont les règles et le fonctionnement permettront, nous en sommes convaincus, à la Communauté internationale de parvenir à l'objectivité nécessaire en matière de la promotion des droits de l'homme.

En cas d'élection au Conseil, l'Algérie activera résolument pour la promotion et la protection des droits de l'homme en plaidant pour un traitement égal des droits de l'homme, de tous les droits de l'homme et pour tous les Etats. Elle privilégiera le dialogue et la concertation et recommandera l'accompagnement de ceux qui en expriment le besoin pour la réalisation des objectifs universels des droits de l'homme.

Déterminée à poursuivre avec responsabilité ses réalisations démocratiques, l'Algérie est disposée à relever le défi de l'examen de sa performance en matière de droits de l'homme.

La Mission Permanente d'Algérie auprès des Nations Unies à New York saisit cette occasion pour renouveler au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies l'assurance de sa très haute considération. 

New York, 23 mars 2006

Président de l'Assemblée Générale  
de l'Organisation des Nations Unies